

COMPTE-RENDU COPIL 1 : CREATION LABEL

« Conception & Construction des installations de méthanisation »

Réunion du 25 septembre 2018

Arcueil

Liste des participants :

Nom	Prénom	Entreprise	Présence
ALEXIS	Pascal	Alexis Assurances	Téléphone
BELLET	Timothée	PlanET	Excusé
BERHAULT	Hélène	APCA	Excusée
BOLLENOT	Martin	DGE	Excusé
BONIN	Jacky	ASTRADE	Excusé
BRISSAUD	Maxime	CH4 Process	Présent
COMMAILLE	Jean-François	SCE	Excusé
Couturier	Christian	SOLAGRO	Excusé
DAMIANO	Armelle	AILE	Excusée
DOUCET	Florence	Crédit agricole	Présent
DUPRAT	Bertrand	AAMF	présent
GUEZEL	Yann	BPBA	Téléphone
GUILLAUME	Alain	AAMF	Excusé
HALLOPE	Arnaud	Crédit agricole	Présent
HINAULT	JEAN-CLAUDE	AXA	Excusé
ZEMB	Caroline	ARKOLIA	Téléphone
JARRIGE	Léonard	APCA	Excusé
KERIHUEL	Anthony	S3D	Téléphone
LAPORTE	Jérôme	Groupama	Téléphone
LECOURT	Olivier	Cap Ouest	Excusé
LEJEUNE	Patrice	Xergi	Téléphone
LHOSPITALIER	Jean-Sébastien	Bio-valo	Téléphone
MANSUY	Julien	evalor	Téléphone
MESNARD	Sylvain	Envitec	Excusé
MOUZAY	Paul	Agrikomp	Téléphone

ATEE – 47 avenue Laplace, 94 117 Arcueil cedex

www.biogaz.atee.fr – club.biogaz@atee.fr – tel : +33 1 46 56 41 43 – fax : +33 1 49 85 06 27

Association Loi 1901 – SIRET 315 062 786 00027 – Code NAF 7022 Z – TVA FR 00315062786

PRUVOT	Claude	AES DANA	présent
SPANNAGEL	Philippe	Naskéo	Téléphone
SPILEMAECKER	Michel	ATEE Club Biogaz	présent
SYLVAIN	Frédéric	GRDF	Téléphone
THUAL	Julien	Ademe	Présent

Prochaine réunion :

Ordre du jour de la réunion

1) Introduction du président du Club Biogaz

- a. Enjeux pour la filière
- b. Visions sur la qualité et sur le label

2) Organisation du label :

- a. Les travaux préliminaires du Club Biogaz
- b. Commande passée à CH4 process

3) Organisation de la création du label : proposition de CH4 process

4) Discussion sur le Livrable 1 : structure et fonctionnement du label

1 Introduction du Club Biogaz

Le GT contrat va définir les rôles des assistants à maîtrise d'ouvrage, et la maîtrise d'œuvre.

L'AAMF a des travaux en cours sur la labellisation des sites. « Charte qualité AAMF ».

L'AAMF a lu et relu des contrats : les constructeurs ne respectent pas leurs contrats. Ils ont une charte avec notamment 8 engagements. Le label se fera en bon intelligence avec leur travail.

Il faut que le label évolue dans le temps, notamment pour intégrer les métiers de maintenance et d'assistance à l'exploitation qui se créent. Intégrer le curage également.

Pascal Alexis : A participé longuement à la mise en place d'AQPV : A la fois des maitres d'œuvre et des constructeurs qui sont certifiés. Toute la chaine doit passer par la certification. L'exploitation et la maintenance doivent être intégrées.

Dans les livrables juridiques que sont les contrats : il faut faire apparaitre le devoir de conseil du constructeur jusqu'à l'exploitation.

Dans le livrable L2 « Listes des critères d'évaluation » : il y aura la formation de l'exploitant par le constructeur, et l'exploitation de l'installation avant réception finale.

2 Présentation Maxime Brissaud

Présentation des trois livrables :

- Guide de fonctionnement du label ;
- Listes des critères d'évaluation pour obtenir le label ; différentes selon les 3 métiers.

- Guide à destination des porteurs de projets.

Julien Thual : Cette démarche qualité pourra être imposée par l'ADEME. Il faut vraiment que l'ensemble des constructeurs soit présents.

- **Arnaud : Envoyer un mail aux adhérents du Club Biogaz (en leur demandant d'informer les non-adhérents) avec le calendrier des consultations**

Il faut intégrer les organismes de contrôles : ils vont être intégrés via la COPREC (Confédération des organismes indépendants tierce partie de prévention, de contrôle et d'inspection). On peut les intégrer au comité de relecture.

- **Contactez la COPREC pour proposer aux organismes de contrôle de participer au comité de relecture.**

3 Un label pour qui et comment

AMO, et BE : il faut définir ou l'on démarre.

MOE : risques et responsabilité doivent être clairs.

Allotissement : c'est un métier complexe. Il faut discuter du nombre de lots, définir ou non une limite.

Il faut s'adapter aux normes existantes.

Il faut que chacun soit assuré.

Il faut également faire attention aux petites installations qui passent sous les radars, qui ne seront pas labélisées, et pour lesquels nous avons proposé au sein du GT standard un référentiel de contrôle.

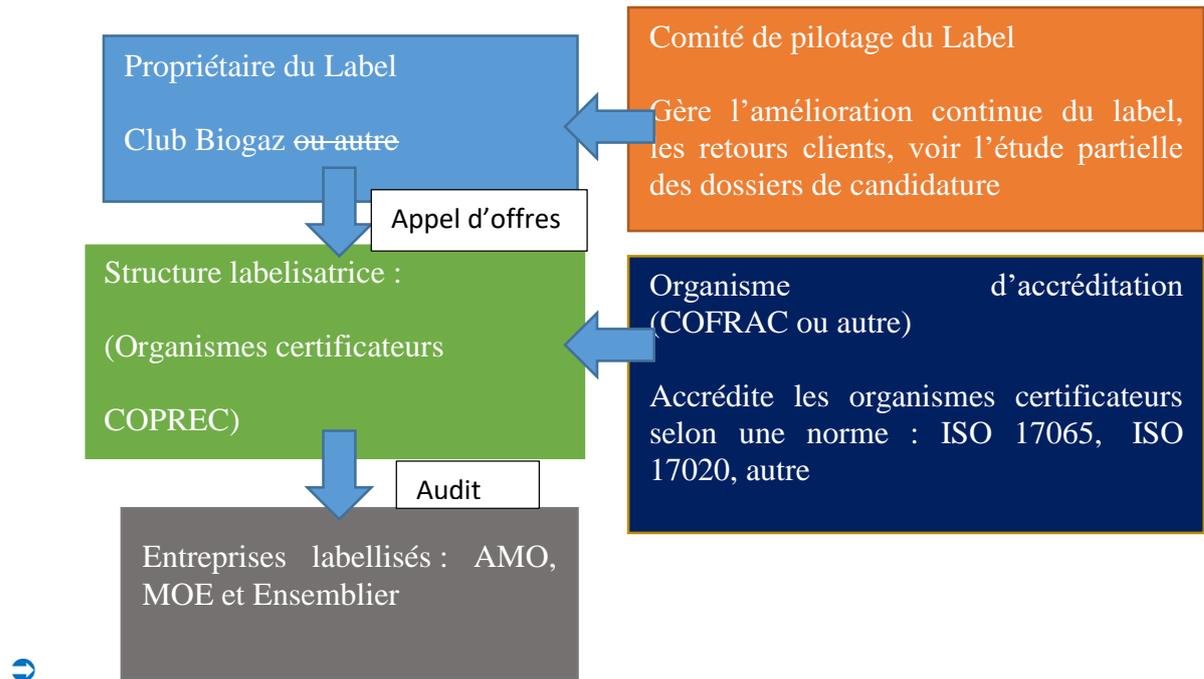
Problématiques des interfaces : les assureurs, banquiers, et financeurs dans les filières ENR : On va vers des contractants généraux. Cela permet une fluidisation et un développement des filières. Cela permet également de fluidifier les chaînes de recours.

Pour les banquiers, ils vont prendre soit des contractants généraux, soit des CAPEX Allotis, avec une préférence pour les MOE, mais la plus grande partie des projets sont allotis.

La maîtrise d'œuvre qui couvre l'ensemble des lots de la méthanisation existe aujourd'hui peu.

La maîtrise d'œuvre est un coût lors de l'investissement initial (CAPEX), mais tout le monde est d'accord pour dire que sur le coût de production du biogaz sur 20 ans d'exploitation sur un parc d'installations cela permet de faire des économies.

- **Reprendre les définitions d'AMO et MOE, de l'OPQIBI dans le lexique du GT contrats et dans la définition des métiers labellisés.**
- **Présentation du schéma possible de labellisation :**



Pascal Alexis : Il faut que le Club Biogaz soit propriétaire du label. Cela permet de renforcer le label et la filière.

Le COFRAC ne délivrera pas plusieurs systèmes de labellisation, donc il faut se positionner. Ce système permet également de mettre en concurrence les organismes certificateurs. Des organismes certificateurs ont le droit de proposer leur label, mais dans ce cas les prix seraient très élevés.

Michel : cela permettra également de limiter les audits a posteriori. Pour la BPBA (15 projets de 15 millions financés), les audits ne seront jamais supprimés, ils permettent de valider les tirages. Cela permettra par contre de diminuer la charge de travail, car les auditeurs interviennent aujourd'hui souvent pour corriger le tir, ce qui n'est pas nécessairement leur travail.

Préciser dans le L3 que les audits des banquiers sont importants, mais devraient être allégés par la labellisation des prestataires amont (AMO MOE ensemblier).

Il faut limiter l'allotissement dans la mesure du possible.

➡ **La forme de labélisation telle que présentée, est acceptée.**

3.1 Présentation d'une première liste de catégories pour le L2 (CH4 PProcess) :

Les catégories de critères identifiées :

- Financier, juridique,
- Assurantiels (limites et montants de couverture)
- Techniques (équipements, formation) (on passe la formation dans un volet à part).
- Organisationnel / Méthode.

Y-a-t-il des ajouts à faire ? Il faudrait ajouter : L'humain, l'équipe, les compétences, la formation.

En compétences, il faut au moins un ingénieur, et ensuite des compétences spécifiques en fonction des métiers : Faire une HAZOP, ATEX, etc.

Voici une première liste de domaine de compétences utiles : Electricité, explosivité, pression, biologie, agronomie.

JS Lhospitalier : La compétence : il ne faut pas pénaliser les petits constructeurs : il faut qu'ils puissent s'appuyer sur des compétences externes.

Pour cela nous nous appuyerons sur l'ISO 9001 : Les compétences externes seront soumises au contrôle des fournisseurs et des sous-traitants.

Certification CE : C'est normalement obligatoire. Attention toutefois, s'il s'agit d'une autocertification. Elle impose un cahier des charges, et une analyse.

Dans le CE, l'analyse de risques est très importante : toutefois celle-ci n'est pas suffisante : l'analyse de risques peut conduire au contournement de la mise en place de solution de maîtrise des risques. Il y a également un niveau de certification en fonction du risque, l'autocertification existe pour les installations qui ne présentent pas de risques importants, lorsque l'on a du biométhane en pression par contre, une certification par un organisme CE notifié est obligatoire.

S'inspirer de l'ISO 9001 pour la structure du document. Pour la sécurité : il faut prendre en compte le MASE

4 Perspectives de cette première réunion

Julien Thual : Nous encourageons la mise en place du label dans un calendrier court.

Ce calendrier court présenté (jusqu'à fin décembre) ne veut pas dire que le travail s'arrête à cette date. Nous allons ensuite labelliser les premières entreprises, et mettre à jour les documents du label en conséquence.

Nous souhaitons également travailler à la labellisation de l'exploitation, au travers de label de formation. Il y a des certifications en cours : formation longue : démarche des lycées agricoles.

Bio-Valo : formation courte : nous sommes en train de mettre en place toutes les formations nécessaires à la mise en place, l'exploitation et l'audit des installations.

Pour être éligible OPCA : Bio-Valo a fait les démarches.

5 Les frontières identifiés du label

5.1 Frontières entre les métiers

Différence fondamentale entre AMO et MOE : Le MOA et l'AMO ne peuvent en aucun cas porter des responsabilités sur la construction.

AMO technique : définie par l'OPQIBI. <https://www.opqibi.com/nomenclature-fiche.php?id=0103>

➤ La définition est acceptée par le COPIL

AMO général : assurantiel, financier et juridique. Il reste à définir jusqu'où peuvent-ils aller dans le conseil, car un AMO ne peut pas faire le métier d'avocat, ni le métier de l'assurance.

Construction : quelles limites au rôle de constructeur ? Un label plus qualité sur la base de l'ISO 9001, car si les deux grandes familles sont : 1) Préparation des matières, digestion, événements gaz ; 2) depuis la Sortie gaz du digesteur jusqu'à l'électricité ou le biométhane ; il ne faut pas exclure les bétonniers, car il y a un risque important : changer une pompe c'est rapide, une cuve de méthanisation qui se fissure c'est plusieurs mois de travaux. D'où le coût important de la garantie décennale dans le montant global des CAPEX.

5.2 Frontières de la construction d'une unité de méthanisation

Clé en main : il est possible d'être en clé-en-main sur un lot, mais pas sur tout le marché. Il faut bien définir les frontières de la conception et construction de la méthanisation :

Attention : bien souvent dans la petite méthanisation à la ferme, l'agriculteur se propose de faire le terrassement.

AAMF : aujourd'hui ce n'est plus d'actualité. Les agriculteurs ne le font plus.

➔ **Nous pouvons aller du terrassement, à la valorisation du biogaz (épuration ou cogénération).**

Un schéma avec 6 lots peut être proposé dans le guide, même si ces lots peuvent être subdivisés.